



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
ENDATE DU 21 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH.

Absents excusés : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DUCHON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Claude COUTON pouvoir à M. Isidro DANTAS, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Armelle AGNERAY pouvoir à M. Christophe CAPRONI.

Membre du Conseil Municipal invitée à sortir de la séance en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales : Mme BARRÉ, en sa qualité de Secrétaire de l'« ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE » pour le point n° 6 inscrit à l'ordre du jour.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32

Réf : 2025/05/6 - OBJET : Attribution de la subvention annuelle 2025 à « ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE »

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2025 de la commune adopté par délibération du Conseil Municipal n° 2025/04/7 du 2 avril 2025

Vu la délibération n° 2015/04/9 du 15 avril 2015 par laquelle le Conseil Municipal a adopté le règlement relatif à l'attribution et au versement des subventions aux associations,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250520-2025-05-6-DE
Date de réception préfecture : 02/06/2025

Vu les demandes de subvention présentées pour l'année 2025,

Considérant qu'il convient de soutenir les actions de l'« ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE DE SAINT-CYR-L'ECOLE » et de lui attribuer à cet effet une subvention pour l'année 2025,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide par 32 voix pour d'accorder dans le cadre du montant global de 226 000 € adopté au Budget Primitif 2025, une subvention annuelle à l'association qui figure dans le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE (en €)
ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE DE SAINT-CYR-L'ECOLE	700

Article 2 : Précise que les crédits correspondants figurent à la nature 65748 du budget primitif 2025.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 2 JUIN 2025
et par publication en ligne le : - 2 JUIN 2025

Saint-Cyr-l'Ecole,
le : - 2 JUIN 2025

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Sonia BRAU



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU

Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE

Le 28 mai 2025